

Renforcer la politique européenne de voisinage

2007/2088(INI) - 04/12/2006 - Document annexé à la procédure

JORDANIE : PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOISINAGE

Le présent document de travail de la Commission vise à accompagner la communication d'ensemble sur le renforcement de la Politique européenne de voisinage.

Il porte spécifiquement sur les progrès accomplis par la Jordanie dans la mise en œuvre du Plan d'action UE-Jordanie dans le cadre de la politique de voisinage. Il se concentre en priorité sur le développement des relations bilatérales entre les parties et sur les résultats concrets de la mise en œuvre du Plan d'action.

Le Plan d'action a pour but principal de renforcer le dialogue et les réformes et de permettre à la Jordanie d'aborder le développement économique dans un cadre soutenable ainsi qu'en phase progressive avec son intégration économique avec l'économie de l'Union européenne.

Les priorités de la Jordanie en matière de réformes sont définies dans son programme national: ce programme axé sur un processus de réforme à long terme, présenté en novembre 2005, est complété par l'initiative «We are all Jordan» («nous sommes tous la Jordanie»), qui vise à élargir le soutien de la population jordanienne.

Ces programmes de réforme lancés par la Jordanie ont servi de base au Plan d'action PEV, par lequel la Commission soutient les efforts entrepris par le pays.

Globalement, la Jordanie a démontré une réelle volonté de faire progresser une série de réformes politiques et économiques. Des résultats ont ainsi été obtenus dans le domaine de :

- la lutte contre la corruption,
- la gestion des finances publiques,
- la protection des droits de l'homme.

D'autres thèmes sont actuellement examinés, comme la réforme du système électoral.

En outre, la Jordanie a décidé d'harmoniser ses normes applicables aux produits industriels et aux questions sanitaires et phytosanitaires avec l'acquis communautaire. L'Union européenne et la Jordanie ont également renforcé leur coopération en matière d'échanges commerciaux, en menant des négociations sur la libéralisation du commerce de produits agricoles (conclues) ainsi que sur les services (en cours).

Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans les 4 prochaines années pour transformer les engagements en progrès concrets.